Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Site Natura 2000 : Tourbière et lac de Lourdes FR7300936

COMITE DE SUIVI N°27

18/12/2023, 09h00

Présentiel, maison de la sismicité à Lourdes - Visioconférence

Compte-rendu

Prénom, NOM	STRUCTURE	FONCTION	PRESENCE
Hervé ABADIE	Saint-Hubert-club-Lourdais	Secrétaire	Présent
Vincent BONEU	Région Occitanie	Chargé de projet Natura 2000	Présent
Philippe BRICAULT	Nature en Occitanie	Bénévole	Présent
Camille CHIRAY	PLVG	Chargée de mission Natura 2000	Présente
Christelle DEJEANNE	DDT65	Chargée de mission biodiversité	Présente
Xavier DORNIER	CPIE Bigorre Pyrénées	Educateur environnement	Présent
Frédéric DUPLAN	CD65 service environnement	Technicien CATER	Présent
Emilie MANSANNE	Ville de Lourdes	Responsable du service Transition Ecologique et Risques Majeurs	Présente
Jean-Michel PARDE	Gestionnaire de la tourbière		Présent
Cécile PREVOST	Ville de Lourdes	Présidente du Comité de Pilotage du site	Présente
Pierre PUJOS	ECR environnement	Chargé d'études	Présent
Audrey RATIE	CEN Occitanie	Chargée de mission	Présente
Jean-Marc RIGALLEAU	AAPPMA Pêcheur Lourdais	Président	Présent
David SOULET	CEN Occitanie	Chef de projet entomologie	Présent
Jean DOYER	Golf Lourdes	Directeur	Excusé
Aline FAURE LARRALDE	Assemblée Nationale	Collaboratrice parlementaire de M. Benoît MOURNET	Excusée
Catherine LABAT	Conseil Départemental 65	Responsable du Service Environnement Aménagement	Excusée
Angélique MASSON	Agence de l'Eau Adour Garonne	Chargée d'intervention espace rural	Excusée
Benoît MOURNET	Député de la 2ème circonscription des Hautes-Pyrénées		Excusé
Jean SALOMON	Préfecture des Hautes-Pyrénées	Préfet des Hautes-Pyrénées	Excusé
Hélène SARNIGUET	Terra Nostra	Présidente	Excusée
Fabien TULEU	Sous-préfecture des Hautes-Pyrénées	Sous-préfet des Hautes-Pyrénées	Excusé
Antonin VIDEAU	CBNPMP	Chargé de conservation	Excusé
Office Français de la Biodiversité			Excusé

PJ : Présentation PowerPoint diffusée en séance.

SOMMAIRE

1 Election de la présidence du COPIL et de la structure opératrice du site 4
2 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) 4
2.1 Discussions 5
3 Suivis réalisés sur le site 6
3.1 S1 : Suivi quantitatif de l'eau 6
3.1.1 Discussions 6
3.2 S3 : Suivi du Fadet des Laîches 7
3.2.1 Discussions 8
3.3 S3 : Stage création d'un protocole de suivi pour évaluer la qualité des habitats de reproduction du Fadet des Laîches suivant la gestion menée 8
4 Gestion du site 10
4.1 CR3 : Pâturage extensif 10
4.2 CR3-CR4 : Opérations complémentaires au pâturage extensif 11
4.2.1 Réfection du ponton 11
4.2.2 Entretien du corridor entre les parties centrale et nord-est de la tourbière 11
4.3 CR1-CR3-CR4-S3 : Suites à donner à la gestion et aux projets pour le site 11
4.4 CR11 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes 12
4.4.1 Lutte contre la Spirée du Japon 12
4.4.2 Lutte contre le Raisin d'Amérique 12
4.5 CR11 : Discussions 12
5 Communication et sensibilisation 13
6 Programme d'actions prévisionnel 2024 14
6.1 Gestion 14
6.2 Suivis/études 14
6.3 Animation et communication 14
7 Informations diverses 15
7.1 Rencontre régionale Natura 2000 : la places des élus 15
7.2 Suggestions pour améliorer les réunions du COPIL 15

INTRODUCTION

Mme PREVOST Présidente du Comité de Pilotage introduit la séance.

Je vous remercie pour votre présence ce matin, qui montre chaque année un peu plus votre implication dans la gestion du site de la Tourbière et du Lac de Lourdes.
La gestion du site de la Tourbière et du lac de Lourdes est assez complexe, par la variété des acteurs et la fréquentation du site et je commencerais par exprimer toute ma reconnaissance à Camille, l'animatrice du site, pour son travail remarquable depuis 1 an et demi.
L'an dernier nous vous annoncions la nouvelle gouvernance, puisque les aires Natura 2000 sont devenues une nouvelle compétence de la Région Occitanie et pour la première fois en COPIL vous rencontrez son représentant, Vincent BONEU chargé de projet N2000.
Comme toujours, j'aime replacer notre site Natura 2000 dans son contexte car au final, l'écosystème de la Terre fait que, l'écosystème du vivant ne peut fonctionner que dans son ensemble. Pas de limites administratives, mais des flux physiques, des échanges de masse d'air, d'eau, de chaleur, d'énergie, de matières vivantes, de populations du monde vivant. Tous les cycles qui nous permettent de vivre sur notre planète Terre, et que l'on oublie trop souvent, concentrés que nous sommes sur notre parcelle, notre bout de terre à nous, celle qui nous entoure. Et pourtant, notre Fadet des Laîches, trop rare, s'épuise s'épuise s'épuise à nous rappeler la métaphore de Edward Lorenz lors d'une conférence scientifique en 1972, dont le titre était : « Le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut-il provoquer une tornade au Texas ? ». Les ailes de notre Fadet des Laîches, notre papillon, aussi fragiles soient-elles, sont bien celles qui ont permis la mise en place de ce site Natura 2000, et la prise de conscience de la responsabilité de chacune de nos actions. A y regarder de plus près, il est plutôt musclé notre papillon.
C'est ainsi que s'est ouverte l'année 2023. Rappelez-vous, elle s'était ouverte sur la prise de conscience à large échelle de notre vulnérabilité face aux dérèglements climatiques, et dont les effets nous ont touchés de près tout au long de l'année : méga feu, sécheresse, inondations, épisodes de grêles dévastatrices, pertes agricoles, étiage des rivières de montagnes, épuisement des sources d'eau patrimoniales, étiage inédit du fleuve l'Amazone, 58.5 degrés de sensation thermique à Rio en novembre 2023 …
2023 s'achève avec la palme de l'année la plus chaude jamais observée, selon l'observatoire Copernicus. Quelles conséquences dans vos actions, dans vos observations, pour le déroulement de vos activités ?
Enfin, il faut également relever que le dernier COPIL a coïncidé symboliquement avec la COP15 sur la biodiversité de Montréal, qui elle aussi a mis un coup de phare sur l'urgence à protéger la biodiversité au même titre que le climat.
Revenons à 86 ha de milieu humide et aquatique, notre territoire qui nous permet d'expérimenter grandeur nature des liens attentifs aux milieux naturels, avec vous : loisir, naturalisme, sciences, éducation, hydrologie ... Tous nous partageons l'amour du site et la conscience de notre responsabilité.
Le site de la tourbière et du lac de Lourdes, inscrit la fragilité au cœur de son programme. Qu'il s'agisse d'actions, d'animations auprès du public, de relevés naturalistes sur la faune ou la flore, de la gestion du pacage par les animaux de ferme, du partage des bonnes pratiques ou des évaluations scientifiques, tout est évalué en commun, et restitué au COPIL annuel. La vulnérabilité est bien une richesse, la richesse des sites Natura 2000, le fondement d'un monde sensible prêt à faire face à l'avenir inconnu, sur les bases de l'attention et de la résistance.

1 ELECTION DE LA PRESIDENCE DU COPIL ET DE LA STRUCTURE OPERATRICE DU SITE

M. BONEU rappelle que Natura 2000 est une politique volontariste : il est proposé aux collectivités de prendre la présidence des COPIL et d'être structures porteuses de sites Natura 2000. A défaut, c'est la Région Occitanie qui assure la présidence du COPIL et l'animation du site. La présidence du COPIL et la structure porteuse du site sont remises au vote tous les 3 ans. La dernière élection date de décembre 2020 (COSUI n°24).

Vote présidence du COPIL : **Mme PREVOST, seule candidate, est réélue Présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes » pour la période 2024-2026.**

Vote structure porteuse du site : **Le syndicat mixte Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), seul candidat, est redésigné comme structure porteuse de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes » pour la période 2024-2026.**

Les membres du COPIL valident ces propositions.

2 PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES (PAEC)

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) vise à encourager les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur le territoire.

Dans le cadre de la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) 2023-2027, la DRAAF a lancé l'an passé un appel à projet pour la réalisation des PAEC. Après avoir déposé en 2022 un projet de PAEC pour le site Tourbière et lac de Lourdes : ce dernier a été validé avec un périmètre élargit au bassin versant et 6 mesures.

Périmètres d'éligibilité au PAEC

1. Mesure OC_TL65_PRA3 – Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage

Cette mesure vise à accompagner les exploitants dans une meilleure gestion de leurs surfaces prairiales, dans un objectif de préservation de ces milieux riches en biodiversité. Elle permet d'analyser les pratiques de l'exploitant et de repérer les pratiques éventuelles de surexploitation, de sous-exploitation et de sur-fertilisation.

2. Mesure OC_TL65_CPRA – Création de prairies

La création d'un couvert herbacé permet de réduire les risques de lessivage des intrants, nécessite moins de traitements phytosanitaires que les cultures et participe activement au maintien de la biodiversité.

3. Mesure OC_ TL65_MHU1 – Préservation des milieux humides

Cette mesure permettra de repérer d'éventuelles zones humides pas encore répertoriées et d'accompagner les exploitants dans la prise en compte de ce milieu spécifique.

4. Mesure OC_ TL65_MHU2 – Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage

Cette mesure permettra une approche plus fine de la gestion du pâturage sur les prairies humides. Elle permettra le renouvellement du contrat en cours, qui concerne 4.98 ha de prairies.

5. Mesure OC_ TL65_IAE1 – Entretien durable des infrastructures agroécologiques : Ligneux

Cet engagement vise à inciter les exploitants à entretenir ces éléments structurants du paysage, en respectant les bonnes pratiques d'entretien.

6. Mesure OC_ TL65_IAE3 – Entretien durable des infrastructures agroécologiques : Fossé

Cet engagement vise à inciter les exploitants à entretenir régulièrement leurs fossés et/ou rigoles, en respectant les bonnes pratiques d'entretien.

2023 était donc la première année d'animation du PAEC. Il a été coanimé entre le PLVG et la Chambre d'Agriculture 65 pour une prestation facturée à hauteur de 1 920 € TTC. Les missions confiées à la CA65 étaient :

- La coanimation d'une réunion d'information à destination des agriculteurs ;
- La réalisation des diagnostics agricoles et l'accompagnement des exploitants souhaitant contractualiser.

Une réunion d'information destinée aux exploitants a eu lieu le 23 mars 2023 dans les locaux de la Mairie de Poueyferré. Les objectifs étaient de présenter le site Natura 2000 et ses enjeux et présenter le PAEC validé et les mesures proposées. Trois exploitants sont venus et à l'issue de cette réunion un seul s'est engagé. Il s'agit du GAEC LAGUES qui a engagé 6 hectares dans la mesure PRA3. Cet engagement représente 2 174,40 € sur 5 ans.

2.1 DISCUSSIONS

M. RIGALLEAU demande la surface du périmètre du territoire éligible (bassin versant + site Natura 2000) : 285,8 ha.
M. BRICAULT demande le nombre d'exploitations agricoles situées dans le périmètre éligible : 13.
Mme PREVOST demande, dans l'hypothèse où l'activité golf cesserait cette fin d'année 2023, si une activité agricole pourra être soutenue par le PAEC. M. BONEU indique que pour être éligible aux MAEC le statut des terrains ne doit pas être forcément agricole mais l'agriculteur doit être déclaré et doit cotiser à la MSA.
M. SOULET demande pour quelles raisons les deux agriculteurs ayant assistés à la réunion d'information n'ont pas souhaité s'engager à l'issue de cette dernière. La raison, commune aux deux exploitants, est qu'ils avaient trop peu de surfaces à engager et le rapport entre intérêt financier et contraintes (cahier d'enregistrement, possibles contrôles, charge mentale supplémentaire) n'en valait pas la peine.
Pour la formation prévue en 2024 à destination des agriculteurs ayant contractualisé à des MAEC : la thématique n'est pas encore définie. M. PARDE précise que l'AREMIP dispose d'une rigoleuse qui peut être utilisée dans ce cadre si besoin.

3 SUIVIS REALISES SUR LE SITE

3.1 S1 : SUIVI QUANTITATIF DE L'EAU

Parmi les suivis mentionnés dans le DOCOB, le suivi quantitatif et qualitatif des eaux du site est mentionné à la fiche action S1. Depuis 2018, c'est le volet quantitatif qui est étudié sur le site. Le volet qualitatif est prévu ultérieurement.

Afin de suivre en continu les niveaux d'eau sur le lac et la tourbière, des sondes à enregistrement automatique ont été posées début 2021 :

- 4 sondes ont été installées dans les piézomètres situés sur différentes parties de la tourbière ;
- 1 sonde a été installée sur le lac, devant la station de pompage ;
- 1 baromètre a été placé sur le bâtiment du golf.

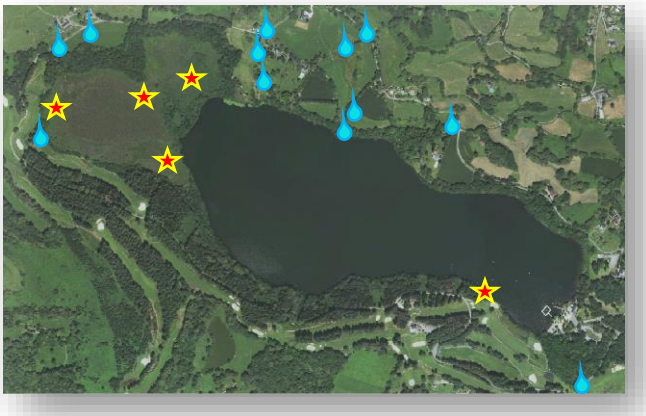

Localisations des sondes (étoiles rouges) et des écoulements mesurés (gouttes d'eau bleues) sur le site

Ces sondes enregistrent le niveau d'eau, la température et la conductivité avec un pas de temps de 15 minutes. Les données brutes des sondes sont relevées manuellement sur le terrain à l'aide d'un ordinateur et d'un logiciel spécifique. Des mesures complémentaires manuelles sont également réalisées à chaque relève de sonde. Les données sont ensuite mises en forme sous un tableur Excel pour analyse. En parallèle, pour mieux appréhender le fonctionnement hydraulique du site, des mesures de débit sur 12 écoulements de surface (dont l'exutoire) ont été réalisées dans des conditions hydrauliques différentes.

Le Bureau d'études ECR, représenté par M. PUJOS, a été en charge durant cette année de réaliser les mesures de débits et relever les sondes et analyser les données. Cette prestation sur devis a été facturée 6 190€ HT.

Les résultats du suivi sont présentés et interprétés sur le diaporama de la diapositive n°12 à n°28.

M. PUJOS présente les suites à donner à cette étude :

- Poursuivre les relèves trimestrielles des sondes automatiques ;
- Déterminer un impact éventuel de la profondeur sur les mesures de conductivités : réalisation d'un log de conductivité en fonction de la profondeur à l'aide d'une sonde automatique ;
- Repositionner la sonde du lac (abaisser le piézomètre) pour suivre les variations du lac et avoir des données plus ajustées de température (couche superficielle non-représentative de la température du lac) ;
- Sécuriser les piézomètres de la tourbière pour éviter les mouvements de sonde ;
- Rechercher d'éventuels nouveaux points de mesure de débit ;
- Remise en service du pluviomètre du golf.

3.1.1 Discussions

M. BRICAULT demande si cette étude peut permettre de mettre en œuvre des actions pour le bon fonctionnement de la tourbière : par exemple faire un barrage au niveau de l'exutoire pour que le niveau du lac ne baisse pas en été et donc éviter une baisse de la nappe. Mme CHIRAY doute que la proposition soit réalisable car il faut également prendre en compte l'aval de l'exutoire et ne pas rompre

la continuité. M. PUJOS précise que les débits sortants du lac étant déjà faibles, il apparait compliqué de mettre en place un barrage tout en maintenant la continuité sur l'aval. M. PARDE rappelle que le niveau de la tourbière est 4 mètres supérieur à celui du lac. Ce barrage profiterait donc uniquement aux boisements alluviaux en périphérie de la tourbière. M. SOULET fait remarquer que la tourbière, en période estivale, relargue de l'eau. Elle remplit donc bien à ce jour les fonctions de soutien à l'étiage pour le lac en période sèche et un rehaussement du niveau de l'eau ne semble donc pas prioritaire. Mme MANSANNE ajoute que le marnage du lac lié au pompage du golf est très peu significatif sur le niveau d'eau total du lac (*cf étude CETRA « Etude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité des eaux du site en 2018 »).*
Mme PREVOST demande si l'aspect qualitatif sera étudié. Mme CHIRAY indique que l'étude pourra être prévue à partir de 2025 car elle vient de recevoir les données d'utilisation de pesticide du golf. Cette étude était sous réserve de l'obtention de ces données car sans elles le spectre de recherche est trop étendu et donc très onéreux. M. RIGALLEAU indique que la Fédération de pêche réalise annuellement des analyses physico-chimiques du lac de Lourdes.

3.2 S3 : SUIVI DU FADET DES LAICHES

Le protocole de suivi de cette année consistait à parcourir 6 transects linéaires deux fois par semaine et à noter toutes les observations de Fadet faites sur le transect et à environ 2,50 mètres de part et d'autre.

Concernant les résultats :

- 9 passages ont été réalisés en 2023,
- La période de vol a débuté le 5 juillet 2023 pour une durée de 3 jours,
- 3 contacts notés entre le 5 et le 7 juillet 2023, 1 contact femelle, 2 contacts mâles

Le constat reste préoccupant pour le Fadet des laîches. Ainsi le groupe de travail Fadet s'est réuni le 17 octobre dernier pour rendre compte des résultats du suivi du papillon entre 2009 et 2023 et discuter et valider la méthode de suivi à appliquer en 2024.

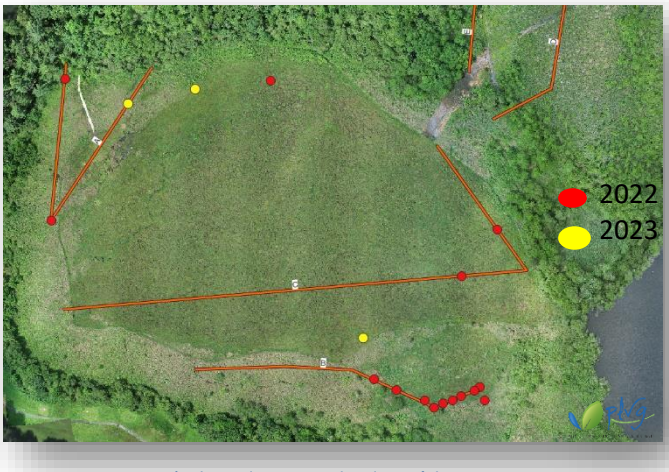

Résultats du suivi Fadet des Laîches 2023

Il a été décidé pour 2024 de poursuivre le suivi par transect du papillon car c'est une méthode non-invasive et il faut limiter tous risques vu le faible nombre de contact en 2023.

C'est également posé la question d'une éventuelle réintroduction de Fadet sur le site. Les partenaires du GT se sont positionnés pour tenter un renforcement de la population actuelle (donc ne pas attendre qu'elle s'éteigne) en envisageant deux options :

- Un renforcement en introduisant des individus venant d'une autre population de Fadet
- Un renforcement en capturant des individus imagos de la tourbière de Lourdes, en les faisant reproduire ex-situ, puis en réintroduisant la future génération sur la tourbière de Lourdes.

Plein de questionnement subsiste. Ainsi pour mieux orienter le choix de la méthodologie, l'animatrice Natura 2000 a sollicité l'avis du CSRPN en préparant une note exposant le contexte et les deux méthodes de renforcement envisagées. Ce comité regroupant des experts sera plus à même d'indiquer

la marche à suivre concernant la méthode à employer. Cette note a été envoyée le 5 décembre 2023 pour une présentation en conseil le 8 décembre. Il n'y a pas de retour pour le moment.

3.2.1 Discussions

M. RIGALLEAU fait part à l'assemblée qu'au vu du faible nombre de contact Fadet en 2023, il lui semble risqué d'envisager un renforcement de la population de Fadet des Laîches en capturant des individus du site et en les faisant reproduire en captivité.
M. DORNIER demande s'il existe des REX en termes de renforcement de population de papillons. Mme CHIRAY indique qu'un webinaire sur la thématique des réintroductions de papillons a eu lieu le 12/12 dans le cadre du PNA papillon de jour. Lors de ce webinaire différentes structures ont présenté leur projet de réintroduction de différentes espèces de papillons et les méthodes envisagées. A ce jour aucun projet n'a été concrétisé en France : le webinaire avait pour objectif de discuter des méthodes envisagées et du montage du dossier pour qu'il soit le plus complet possible lors de la présentation au CSRPN et soit validé par les services instructeurs.

3.3 S3 : STAGE CREATION D'UN PROTOCOLE DE SUIVI POUR EVALUER LA QUALITE DES HABITATS DE REPRODUCTION DU FADET DES LAICHES SUIVANT LA GESTION MENEE

En 2022 il avait été décidé en groupe de travail et validé en COPIL le recrutement d'un(e) stagiaire sur 6 mois en 2023 pour notamment créer un protocole de suivi pour évaluer la qualité des habitats de reproduction du Fadet selon la gestion menée. En ce sens Oriane DORGET, en école d'ingénieur, a été recrutée durant 6 mois pour travailler sur la thématique. Les livrables produits sont consultables en cliquant sur les liens suivants :

- Analyse spatiale et temporelle de la présence du Fadet des Laîches (*Coenonympha Oedippus*) sur le site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes » (65)
- Etude des habitats favorables à la reproduction du Fadet des Laîches afin de développer un protocole d'évaluation de la qualité des habitats pour sa reproduction à la Tourbière de Lourdes

Un premier volet de son stage a porté sur l'étude de la dynamique spatiale et temporelle de la présence du Fadet sur le site. Les missions étaient de :

- Dresser un bilan des inventaires et suivis réalisés depuis 2005 ;
- Calculer les indices annuels d'abondance – indice obtenu grâce aux suivis par transect - et analyser les variations de ces derniers au cours du temps ;
- Analyser des corrélations entre l'abondance du papillon et :
    - Les conditions environnementales
    - Les actions de gestion

Globalement il en est ressorti :

- Qu'il y a une régression significative de la population depuis 2009 ;
- Que le décalage de la phénologie du papillon est en lien avec les conditions météorologiques changeantes ;
- Que la durée de vol des imagos est raccourcie à cause de la petite taille de la population ;
- Que le papillon a des préférences pour les habitats en mélange et notamment les habitats de type « tourbières hautes actives », « dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion » ou « prairies à Molinie » et qu'il préfère les zones ayant subi des actions de gestion qui créent de l'hétérogénéité.

Ce premier rapport conclu sur des préconisations de gestion du site en la faveur du Fadet, ces préconisations ont été prises en compte en groupe de travail pâturage/gestion de la Tourbière.

Le second volet du stage portait sur la création et l'application d'un protocole d'évaluation de la qualité des habitats de reproduction du Fadet selon la gestion menée. La méthode utilisée est celle de PATRINAT pour étudier l'état de conservation des habitats. Le choix des indicateurs a porté sur une sélection d'indicateurs mentionnés dans la bibliographie mais également sur des indicateurs testés lors d'une pré-étude sur la lande de Ger à côté de Tarbes qui abrite une population de Fadet des Laîches.
Avec l'aide de 6 bénévoles de Nature En Occitanie, Oriane DORGET et l'animatrice Natura 2000 se sont rendus à deux reprises sur la lande de Ger pour tester des indicateurs qui pouvaient être corrélés à la présence du Fadet. L'objectif était de relever sur 26 placettes tirées aléatoirement :

- Le nombre de Fadet observé en vol et posé ;
- 31 caractéristiques de l'état de la végétation.

Avec ces données des corrélations et des régressions linéaires ont été testées sur le logiciel RStudio et ont permis de faire ressortir les indicateurs corrélés à la présence de Fadet.
Les indicateurs retenus sont au nombre de 6 :

- Hauteur moyenne des espèces arbustives ;
- % de sol visiblement perturbé ;
- % de recouvrement :
  - en espèces arbustives,
  - en plante hôte (Molinie bleue),
  - par les touradons de Molinie bleue,
  - par la litière.

Une fois ces indicateurs retenus, le protocole a été appliqué sur la tourbière de Lourdes en deux étapes :

1. Une première étape de pré-sélection des habitats potentiellement favorables à la reproduction du Fadet (avec présence de Molinie bleue > 25% et touradon > 0%) qui a donné une première cartographie pour délimiter le secteur d'étude.
2. Puis l'application du protocole sur les zones potentiellement favorables en les regroupant par entités de gestion et d'habitats homogènes. Une cartographie avec échelle de couleur est obtenue. Les zones tirant sur le rouge étant plus dégradées que les zones en vert. Cette cartographie permettra d'orienter les actions de gestion annuellement car

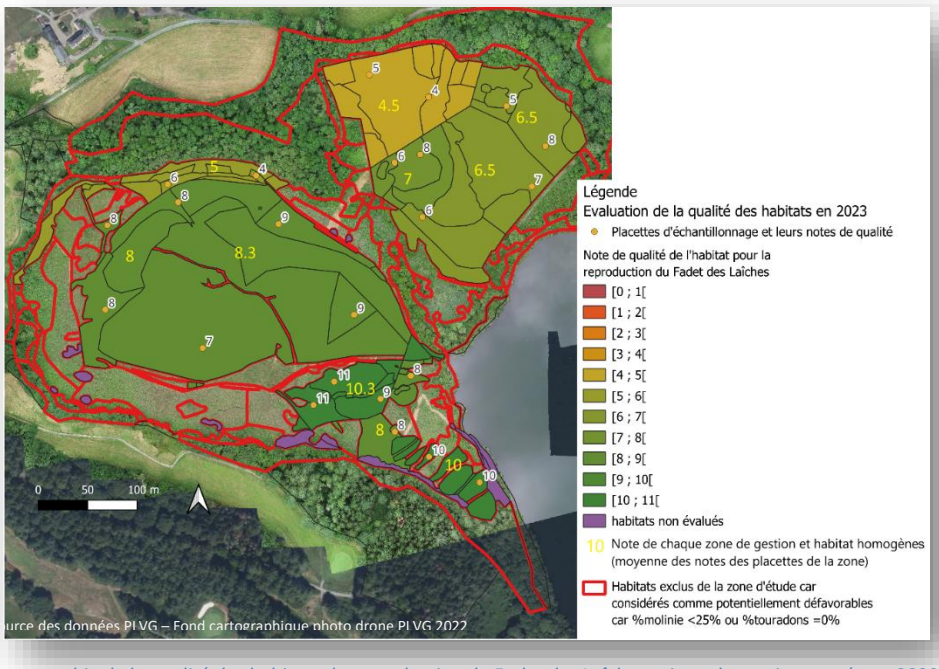

Cartographie de la qualité des habitats de reproduction du Fadet des Laîches suivant la gestion menée en 2023

le protocole sera réalisé chaque année par l'animatrice Natura 2000.

4 GESTION DU SITE

4.1 CR3 : PATURAGE EXTENSIF

L'action de pâturage extensif sur la tourbière vise cinq objectifs :

- Contenir l'expansion des arbustes et arbres ;
- Entretenir les dépressions tourbeuses et les stades pionniers ;
- Ouvrir et maintenir ouvert le manteau de molinie ;
- Relancer la dynamique turfigène ;
- Contrôler le développement de la cladiaie et de la roselière.

Pour ce faire un contrat Natura2000 déposé en 2023 et un contrat LIFE sont effectifs sur la tourbière :

- Le contrat N2000 porté par l'AREMIP concerne la partie centrale de la tourbière sur environ 7 ha. L'enveloppe demandée pour le contrat sur 5 ans s'élève à 60 000 € TTC.
- Le projet LIFE Biodiv'Paysanne porté par le CEN Occitanie concerne la partie nord-est de la tourbière sur environ 4 ha de tourbière.

Sur la partie en gestion par l'AREMIP, à savoir la partie centrale et sud-est, en 2023 :

- 3 équins ont pâturé du 15 septembre au 31 octobre soit durant 47 jours ;
- 4 vaches lourdaises ont pâturé du 10 septembre au 31 octobre soit 52 jours ;
- 14 chèvres ont également pâturé sur la zone sud-est de la tourbière afin de contrôler le développement dense de la cladiaie sur cette zone. Elles sont arrivées sur la tourbière le 4 septembre et en sont reparties le 24 octobre soit 50 jours de pâturage.

Pour rappel, sur cette partie centrale, 2 zones sont en exclos depuis 2021 car jugées « favorables » pour le Fadet des Laîches et ne nécessitent donc pas d'intervention :

- Une première zone de 900 m² qui correspond à la zone test d'étrépage qui avait eu lieu il y a quelques années ;
- Une deuxième zone de 5 500 m² qui correspond à une zone dense en touradons à Molinie bleue avec un recouvrement très faible de ligneux.

Zones en exclos sur la partie centrale

Sur la partie en gestion par le CEN Occitanie, à savoir la partie nord-est, 6 vaches Highland Cattle sont arrivées sur site le 30 août et en sont reparties le 2 novembre soit 64 jours de pâturage, réparties de façon hétérogène entre les trois parcs en fonction de la dynamique de la végétation. Le parc n°2, qui est historiquement le lieu de ponte préférentiel du Fadet des Laîches, a été peu pâturé (10 jours) car cette gestion est peu recommandée en la présence de Fadet des Laîches.
Mme RATIE indique aux participants que le CEN Occitanie va préparer un plan de gestion, inspiré du DOCOB de site, pour orienter la gestion de la partie nord-est du site sur les 5 prochaines années.

4.2 CR3-CR4 : OPERATIONS COMPLEMENTAIRES AU PATURAGE EXTENSIF

4.2.1 Réfection du ponton

La réfection du ponton d'accès à la tourbière pour les animaux a été faite en début d'année 2023 par M. DESJOUIS naturaliste indépendant et éleveur de vaches lourdaises. Cette opération est réalisée dans le cadre du contrat Natura 2000 porté par l'AREMIP.
Afin de permettre la libre circulation de l'eau sur le site, la réfection du ponton s'est faite selon la méthode appliquée en 2019 pour la partie terminale à savoir du platelage en douglas qui repose sur des pieux d'acacia de 3 mètres et sur des buses. En 2024 il est prévu de finaliser la réfection du ponton entre la partie refaite cette année et la lisière du bois. Il est également prévu d'aménager la partie terminale pour limiter le sur-piétinement et donc la dégradation du site. M. DESJOUIS rappelle que l'utilisation du ponton est réservée aux animaux qui pâturent sur site.

4.2.2 Entretien du corridor entre les parties centrale et nord-est de la tourbière

Dans un objectif de reconquête du Fadet des Laîches sur la partie nord-est du site, il a été décidé en 2021 d'ouvrir un corridor entre les parties centrale et nord-est. En effet cette zone dense en végétation peut constituer un obstacle de franchissement pour le papillon.
Le tracé du couloir est rectiligne ; d'une longueur de 50 mètres d'une largeur de 10 mètres. On y retrouve la Marisque, espèce inscrite sur la liste de protection régionale de la flore en Midi-Pyrénées, sur une grande partie du couloir. Ainsi pour faire l'opération une demande de dérogation espèce protégée a été déposée et accordée en 2021 puis 2023 par les services de la DREAL Occitanie. L'autorisation est attribuée pour la période 2023-2027.

Couloir de fauche (2023)

L'entretien du couloir de fauche a été réalisé le 30 mai 2023 par l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) du PLVG. Régulièrement des suivis photographiques sont menés pour évaluer la reprise de la végétation.

4.3 CR1-CR3-CR4-S3 : SUITES A DONNER A LA GESTION ET AUX PROJETS POUR LE SITE

Du temps est consacré à la gestion de la tourbière, des contrats avec des montants financiers importants sont engagés pour conserver/restaurer les enjeux du site. Un groupe de travail composé de l'AREMIP, du CEN Occitanie, de la Ville de Lourdes, de la Région Occitanie, de la DDT65 et de la DREAL se réunit régulièrement pour faire état des actions réalisées et décider des orientations à venir. Une première réunion en visio a eu lieu le 17 octobre dernier avec le GT pour faire état de la population de Fadet. Tous les participants ont convenu qu'il était indispensable de poursuivre le travail sur la gestion du site en faveur du Fadet, tout en s'interrogeant sur les actions passées et leurs éventuels impacts sur la population du Fadet.
Le 22 novembre dernier a eu lieu une réunion avec ce même groupe de travail sur site pour rendre compte de la gestion effectuée en 2023 et donner les orientations pour l'année à venir. Cette réunion a permis de se rendre compte du résultat de l'action du pâturage, d'échafauder des hypothèses, mais n'a pas pu être réellement conclusive sur les nouvelles orientations à donner à la gestion du site au regard de la baisse drastique du nombre de Fadet. Même s'il subsiste des inconnues, il y a lieu de

définir collectivement des actions de gestion de la Tourbière permettant de contribuer au maintien de la population de Fadet.

En ce sens Mme CHIRAY propose au groupe de travail de se réunir au 1er trimestre 2024 pour reparler des conclusions apportées à l'issue des deux réunions et aboutir à une ligne directrice de gestion pour les années à venir. Mme CHIRAY interroge les partenaires sur leur souhait de poursuivre leur investissement au sein du GT, tout en précisant que cela va demander davantage de mobilisation pour concrétiser les projets évoqués.

M. BONEU précise que cette réunion se tiendra en salle pour reposer toutes les discussions qui ont eu lieu le 22 novembre dernier lors de la réunion sur site pour faire le bilan de la gestion en 2023, repartir du travail de la stagiaire, s'appuyer sur le retour du CSRPN, sur le plan de gestion produit par le CEN Occitanie … L'objectif étant d'étudier la faisabilité de chacun des projets et répartir l'ensemble des tâches entre les partenaires du GT. M. BONEU prend pour exemple le renforcement de la population de Fadet des Laîches : si le groupe de travail souhaite s'engager, ce n'est pas le rôle du PLVG de porter un projet de réintroduction, cela ne rentre pas dans les missions de l'animation Natura 2000. Il est donc nécessaire d'identifier le rôle de chacun dans les projets du site pour concrétiser ces derniers.

Mme DEJEANNE, Mme MANSANNE, Mme RATIE, M. DESJOUIS, M. PARDE et M. SOULET valident la poursuite de leur investissement pour la gestion de la tourbière de Lourdes. Une proposition de date de réunion en salle leur sera envoyée à suivre du COPIL.

4.4 CR11 : LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

4.4.1 Lutte contre la Spirée du Japon

La Spirée du Japon est une espèce exotique envahissante présente sur la tourbière. Depuis 2014, une session d'arrachage par an est menée par l'animatrice du site avant l'apparition des graines. Cette année l'animatrice est intervenue le 28 juin : 3 pieds ont été arrachés. Les pieds arrachés sont toujours localisés dans le secteur ouest de la cladiaie. Pour le moment la dynamique d'invasion est maintenue sur la tourbière.

4.4.2 Lutte contre le Raisin d'Amérique

En 2022 des pieds de Raisin d'Amérique ont été observés par l'AREMIP dans le sous-bois entre le golf et la partie sud-est de la tourbière. Pour éviter que cette espèce exotique envahissante ne colonise la tourbière : il était nécessaire d'intervenir au plus tôt. Le chantier d'arrachage a été programmé le 10 octobre au matin avec la participation de l'ACI du golf de Lourdes et un encadrement du chantier par l'AREMIP. Environ 500 pieds ont été traités (une majorité de pied de l'année).

L'action sera reconduite annuellement entre août et octobre (période la plus adaptée pour ne pas que les racines soient trop lignifiées et avant que les pieds les plus âgés n'aient formé leurs fruits et qu'ils soient mangeables par les oiseaux). L'objectif est à minima de contenir le foyer actuel et au mieux l'éradiquer.

4.5 CR11 : DISCUSSIONS

Mme MANSANNE indique que le golf cessant son activité, il n'y aura plus d'ACI du golf. Elle propose donc pour le chantier de lutte contre le Raisin d'Amérique de s'organiser avec la Ville de Lourdes et l'inclure dans la programmation de l'ACI de la Ville. Mme CHIRAY reprendra contact avec Mme MANSANNE début 2024.

M. DESJOUIS rappelle qu'il y a également des espèces animales exotiques envahissantes sur le site : Tortue de Floride, Ragondin, Ecrevisse américaine. Mme CHIRAY précise que pour le Ragondin une action de piégeage a débuté en 2023 mais n'a pas été pérenne car le piégeur ne pouvait assurer toutes les relèves de pièges (chronophage) et souhaitait que cette action soit indemnisée par un contrat Natura 2000. Il est rappelé que cet agent est mis à disposition par la Ville de Lourdes pour les associations de chasse et de pêche locales et que le contrat Natura 2000 ne peut venir en complément des indemnités versées par la Ville de Lourdes à cet agent. Mme MANSANNE précise qu'un contrat Natura 2000 pourrait être envisagé mais porté par la Mairie de Lourdes et non le piégeur. Elle propose également de revoir ce point début 2024 avec l'animatrice du site pour poursuivre le piégeage sur le lac de Lourdes. M. DUPLAN alerte sur le nourrissage récurrent des ragondins par les utilisateurs du site. Mme MANSANNE s'interroge sur une action de communication pour dissuader le nourrissage : distribution de flyer, pose de panneaux … Mme CHIRAY réfléchira à cette problématique.

5 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- Sorties grand public :

Deux sorties naturalistes grand public ont eu lieu les 11 juillet et 23 septembre 2023 animées en prestation par le CPIE Bigorre-Pyrénées pour un montant de 490 € TTC. Contrairement aux années précédentes, davantage de locaux ont participé à ces sorties ; au total 11 participants ont été comptabilisés.
Ces sorties se font à la demi-journée, sur inscription préalable. Pour faire la publicité de ces deux évènements, l'animatrice du site a créé des affiches qui ont été distribuées dans des points stratégiques (offices de tourisme, campings, restaurants …). Les affiches ont également été communiquées aux contacts presses et diffusées sur les réseaux sociaux.

- Scolaires :

Le 24 mars 2023 18 élèves en deuxième année de BTSA GPN à Bordeaux se sont rendus sur la Tourbière. Durant une matinée les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et enfin la gestion entreprise pour répondre aux divers objectifs ont été abordés.

Dans le cadre de leurs études des élèves en BTSA GPN de Vic ont organisé un « rallye nature », sous forme de petits ateliers pédagogiques à destination de deux écoles Lourdaises : l'école de Soum et du Lapacca.
Le 21 avril l'animatrice Natura 2000 a fait une présentation du site et de ses enjeux aux élèves du BTSA GPN de Vic-en-Bigorre sur le terrain. Ensuite par petits groupes, ils devaient préparer des animations pédagogiques à destination de primaire (CP-CM2) et les animer sur site. Les écoliers circulaient sur les différents ateliers durant la demi-journée.
Ainsi une première intervention auprès de l'école du Lapacca a eu lieu le 26 mai. 45 élèves du CM1 au CM2 ont pu bénéficier de l'animation. Les trois ateliers ont porté sur : le fonctionnement des tourbières, les droséras et l'avifaune du site.
La seconde intervention a eu lieu le 2 juin avec 43 élèves du CP au CE2 de l'école de Soum. Les trois ateliers ont porté sur : le Fadet des Laîches, les insectes et les amphibiens.

Dans la continuité de l'année passée la chargée de mission Natura 2000 est intervenue à deux reprises auprès de lycéens en 1ère SVT du Lycée Marie Curie de Tarbes sur le terrain.
Un des points abordés dans le programme de 1ère est « la notion d'écosystème et les services écosystémiques ». L'animatrice a donc animé ces deux demi-journées : les 9 et 11 mai en préparant

un contenu adapté au programme scolaire des élèves de première. Ont été abordés les points suivants :

- Présentation du métier d'animateur Natura2000
- Présentation du réseau Natura2000
- Présentation de la tourbière, origines, formation, spécificités
- Participation active des élèves au jeu « espèce-habitats ». Cela a permis de dynamiser la présentation, ils devaient retrouver le nom de certaines plantes sur la tourbière à l'aide d'une application mobile de reconnaissance, puis mettre sur la vue aérienne de la tourbière l'habitat dans lequel la plante se retrouve en quantité. Cette activité a permis d'introduire sur la notion d'espèce caractéristique d'habitat (inféodée) et d'expliquer les particularités des différents habitats de la tourbière.
- Présentation d'un écosystème en utilisant la tourbière pour exemple
- Et enfin la présentation de services écosystémiques rendus par la tourbière.

En accord avec le professeur de SVT, cette animation sera reconduite l'année prochaine afin de sensibiliser de nouveaux élèves.

6 PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL 2024

Programme d'actions prévisionnel sous réserve de validation par le Conseil Régional.

6.1 GESTION

- Renouveler la gestion de la tourbière.
- Poursuivre la lutte par arrachage de la spirée du japon et reconduire le chantier d'arrachage du Raisin d'Amérique en partenariat avec l'AREMIP.
- Continuer l'animation du PAEC et réaliser les diagnostics agro-écologique pour chaque exploitation et chaque parcelle qui souhaite s'engager dans une MAEC. Il faudra également prévoir une formation à destination des exploitants engagés, conformément aux directives données par la DRAAF – 7 200€ TTC.

6.2 SUIVIS/ETUDES

- Poursuivre l'étude sur les niveaux d'eau de la tourbière avec la récupération et l'analyse des données issues des sondes et les mesures de débits sur les principaux écoulements. Cette étude est estimée à 13 000 € TTC.
- Continuer le suivi de la population de Fadet des Laîches avec la méthode des transects linéaires.
- Réaliser le suivi des habitats de reproduction du Fadet des Laîches pour évaluer leur qualité.
- Envisager le renforcement de la population de Fadet des Laîches dès 2024.
- Poursuivre le suivi de l'impact du pâturage en régie par l'animatrice au mois d'août.
- Identification des piquets de suivi.
- Concertation avec le CBNPMP pour faire du suivi de végétation par drone.

6.3 ANIMATION ET COMMUNICATION

- Deux sorties sont prévues pour sensibiliser le grand public aux enjeux du site et seront animées par un prestataire externe. La prestation est estimée à 520 € TTC.

- En plus de ces deux sorties, il sera proposé en 2024 une sortie en soirée en kayak sur le lac de Lourdes avec une conteuse. Cette activité a déjà été proposée par la Mairie de Lourdes en 2023 et a eu un franc succès. Deux kayakistes professionnels encadrent un groupe pouvant aller jusqu'à 30 personnes et une conteuse anime la soirée. Cette prestation sera préparée en amont pour adapter le contenu des contes et l'orienter vers la biodiversité du site. Une date sera proposée entre juillet et août 2024. Cette activité sera réalisée en prestation pour un montant estimé à 1 080 € TTC.
- L'intervention sur site avec le lycée Marie Curie est également au programme.
- Le partenariat avec le lycée agricole de Vic-en-bigorre pour former des étudiants en BTSA GPN qui par la suite animeront des ateliers avec des scolaires sur la tourbière sera renouvelé. Deux créneaux d'animation sont prévus : les 24 et 31 mai 2024.
- La conception, les graphismes la mise en page et l'impression de documents visant à informer ou sensibiliser le public sont estimés à un montant de 900 € TTC.

Le programme d'actions prévisionnel 2024 est validé par les membres du COPIL.

7 INFORMATIONS DIVERSES

7.1 RENCONTRE REGIONALE NATURA 2000 : LA PLACES DES ELUS

Le 4 avril prochain, la Région Occitanie va organiser une journée sur la thématique de la place des élus dans Natura 2000. L'ensemble des animateurs Natura 2000 de la région Occitanie ainsi que les Présidents de COPIL sont conviés, 70 à 80 personnes sont attendues. Après contact avec le service en charge de l'organisation, cette journée aura lieu à Argelès-Gazost. La matinée sera en salle pour parler de la dotation biodiversité et des retours d'expériences d'élus, différentes tables rondes seront formées. L'après-midi sera consacrée à la visite de sites Natura 2000. La découverte de la Tourbière et du lac de Lourdes est au programme. Il y aura plus d'informations à venir d'ici le début d'année 2024.

7.2 SUGGESTIONS POUR AMELIORER LES REUNIONS DU COPIL

- COPIL en soirée pour la disponibilité des élus avec collation (mais peu d'élus concernés par ce site Natura 2000) ;
- COPIL à plusieurs voix avec présentation des sujets par les personnes concernées ;
- COPIL en table ronde pour éviter le format « présentateur – public » ;
- Le site Natura 2000 étant situé sur deux communes : proposition de faire une année le COPIL à Poueyferré, l'année suivante à Lourdes ;
- COPIL délocalisé sur site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Rédaction : Camille CHIRAY, PLVG
Validation : Cécile PREVOST, Présidente du Comité de Pilotage